

CANEVAS

- Titre de la micro-intervention
- Identification du partenaire local (responsable de l'exécution) :
 - Nom
 - Statut juridique
 - Adresse
 - Numéros de téléphone et de fax
 - E-mail éventuel
 - Personne de contact (si différente du demandeur)
- Description du partenaire local :
 - un historique du groupement (de l'association, de la coopérative,...) ou de l'autorité locale
 - une description claire des activités actuelles
 - les activités antécédentes réalisées dans le même secteur ou dans le même domaine
- Localisation de la micro-intervention
- Description du groupe-cible (des bénéficiaires), si celui-ci diffère du partenaire local
- Introduction de la requête
- La manière dont le projet prend en compte le concept genre dans sa mise en œuvre
- Cadre logique de la micro-intervention :
 - les objectifs
 - les résultats escomptés
 - les activités prévues
- Modalités de mise en œuvre de l'activité :
 - les moyens humains et logistiques
 - un calendrier des activités
 - une organisation du travail
 - les rôles et responsabilités des intervenants
- Prévision budgétaire
 - le budget total
 - la part de contribution locale (minimum 20%, en espèces ou en nature)
 - le compte d'exploitation prévisionnel

- Prévision de l'impact escompté comprenant
 - une analyse des risques
 - une faisabilité du projet

En annexe, il conviendra d'ajouter :

- le récépissé de déclaration d'Association ou similaire
- les factures pro-formas des investissements programmés

Attention : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte pour la sélection !

Lorsque la totalité de ces pièces est réunie, le dossier d'identification de la micro-intervention est à déposer à l'Ambassade de Belgique, située dans le quartier Hippodrome à Bamako. La date limite d'introduction des dossiers est le **28 février** de chaque année.